

Table des matières

LES RÉGIMES POLITIQUES DES ÉTATS SOCIALISTES

CHAPITRE I – Les principes fondamentaux du système politique socialiste	11
SECTION I	
LA CONCEPTION SOCIALISTE DE L'ÉTAT	12
A – LA CONCEPTION MARXISTE ORIGINAIRE	12
B – LA DIVERSITÉ DES CONCEPTIONS SOCIALISTES	14
I – La conception de l'État en régime capitaliste	14
1. <i>Le socialisme occidental</i>	14
2. <i>Le socialisme dans le tiers-monde</i>	15
II – La conception de l'État en régime socialiste	16
1. <i>Le développement de la doctrine en U.R.S.S.</i>	16
2. <i>Le développement de la doctrine en Chine</i>	17
SECTION II	
LE RÔLE DIRIGEANT DU PARTI COMMUNISTE	18
A – L'ORGANISATION DU PARTI	19
I – La structure du parti	19
II – Le fonctionnement du parti	20

B – LE RÔLE DU PARTI	22
I – Le parti, guide de la société	22
II – Le parti, agent de l'évolution de la société	23
 CHAPITRE II – Le régime politique socialiste	 24
SECTION I	
LE RÉGIME POLITIQUE DE L'U.R.S.S.	
A – LES RAPPORTS ENTRE GOUVERNANTS ET GOUVERNÉS	25
I – L'exercice du pouvoir par le peuple	25
1. <i>La désignation de représentants</i>	26
2. <i>La participation à l'exercice du pouvoir politique</i>	26
II – L'appréciation de l'influence du peuple	28
1. <i>La toute-puissance du parti communiste</i>	28
2. <i>La société socialiste reste une société de classe</i>	30
B – LES RAPPORTS ENTRE GOUVERNANTS	31
I – L'organisation constitutionnelle de l'État socialiste	31
II – Le jeu constitutionnel et politique	33
1. <i>L'absence de conflits au sein des institutions</i>	33
2. <i>L'opposition des politiques et des hommes au sein du parti</i>	34
SECTION II	
LE RÉGIME POLITIQUE DE LA CHINE POPULAIRE	
A – LA PERPÉTUATION DU RÉGIME POLITIQUE SOCIALISTE	36
I – L'organisation constitutionnelle	36
II – Le maintien du monolithisme du parti communiste	38
1. <i>Le parti communiste, parti unique</i>	38
2. <i>Le parti communiste, parti « uni »</i>	39
B – L'AVENIR DU RÉGIME SOCIALISTE	41

I – La transformation de la société	42
1. <i>Une nouvelle stratification sociale</i>	42
2. <i>Le creusement des inégalités</i>	43
II – La contestation du monopole politique	44
1. <i>L'irrépressible liberté</i>	45
2. <i>L'intangibilité du monopole politique</i>	45
SECTION III	
LE RÉGIME POLITIQUE	
DES AUTRES ÉTATS SOCIALISTES	46
CHAPITRE III – La succession du régime politique socialiste en U.R.S.S. et en Europe	48
SECTION I	
LA SUCCESSION DU RÉGIME POLITIQUE	
EN U.R.S.S.	
49	49
A – LA DISPARITION DE L'U.R.S.S.	49
I – L'abandon du socialisme	50
1. <i>La conception nouvelle de l'État</i>	50
2. <i>La suppression du rôle dirigeant du parti communiste</i>	51
3. <i>La transformation de l'organisation constitutionnelle</i>	52
II – La désintégration de l'État	53
1. <i>L'essai de rénovation de l'Union</i>	53
2. <i>L'éclatement de l'Union</i>	54
3. <i>La « Communauté d'États indépendants »</i>	55
B – LE RÉGIME POLITIQUE DE LA RUSSIE	55
I – L'établissement du régime politique	56
1. <i>L'incertitude constitutionnelle</i>	56
2. <i>Le référendum constitutionnel</i>	57
II – Un État démocratique	58

1. <i>La liberté individuelle</i>	58
2. <i>Le pluralisme politique</i>	59
III – Un État fédéral	60
1. <i>Le fédéralisme dans la constitution</i>	60
2. <i>Le fédéralisme dans les faits</i>	61
IV – Un régime à suprématie présidentielle	62
1. <i>Les rapports entre gouvernants et gouvernés</i>	62
2. <i>Les rapports entre gouvernants</i>	63
C – LES VESTIGES DE L'U.R.S.S.	67
I – La CEI	67
II – Les régimes politiques des États de la CEI	70
SECTION II	
LA SUCCESSION DES RÉGIMES	
SOCIALISTES EUROPÉENS	72
A – LA DISPARITION DU SOCIALISME	74
B – L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE	77
I – Le multipartisme	77
II – Les rapports entre gouvernants et gouvernés	79
III – Les rapports entre gouvernants	81
LES RÉGIMES POLITIQUES DES ÉTATS DU TIERS-MONDE	
CHAPITRE I – La situation des États du tiers-monde	87
SECTION I	
LE SOUS-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	88
A – DES PAYS PAUVRES	88
B – DES PAYS PROLÉTAIRES	90

SECTION II	
L'IMPERFECTION DU DÉVELOPPEMENT POLITIQUE ...	91
A – DES ÉTATS ARTIFICIELS	92
I – L'absence de nation	92
II – L'absence de structures sociales et politiques ...	93
B – DES ÉTATS DÉPENDANTS	94
 CHAPITRE II – Les régimes politiques pluralistes	 98
SECTION I	
L'INADAPTATION DES MODÈLES	
CONSTITUTIONNELS LIBÉRAUX	99
A – L'ÉCHEC DES MODÈLES CONSTITUTIONNELS LIBÉRAUX	99
I – L'absence de majorité de gouvernement	100
II – La volonté de suprématie gouvernementale	101
B – LA RÉUSSITE EXCEPTIONNELLE	
DES MODÈLES CONSTITUTIONNELS LIBÉRAUX	103
I – La réussite du régime parlementaire : l'Inde	103
1. <i>Le régime parlementaire</i>	104
2. <i>Le fonctionnement du régime</i>	105
II – La réussite du régime présidentiel :	
le Venezuela	107
C – LA PERMANENCE DU RECOURS	
AUX MODÈLES CONSTITUTIONNELS LIBÉRAUX	108
I – Le regain d'intérêt	
pour le régime parlementaire	109
II – La réapparition du régime présidentiel	110
1. <i>Le recours fréquent au régime présidentiel</i>	110
2. <i>Le Brésil</i>	112
III – L'intérêt pour le régime semi-présidentiel	115

SECTION II	
L'IMPERFECTION DES RÉGIMES PLURALISTES	117
A – L'ÉTABLISSEMENT DU RÉGIME PLURALISTE	117
I – L'artificialité du régime pluraliste	118
II – Les difficultés d'établissement du régime pluraliste	119
B – L'INACHÈVEMENT DES RÉGIMES PLURALISTES	122
I – Les entraves au pluralisme	123
II – Le pluralisme sans alternance	125
CHAPITRE III – Les régimes politiques unitaires	129
SECTION I	
LES MONARCHIES	130
A – LA MONARCHIE ABSOLUE	130
B – LA MONARCHIE LIMITÉE	131
SECTION II	
LES DICTATURES CIVILES	132
SECTION III	
LES DICTATURES MILITAIRES	136
A – LA TYPOLOGIE DES RÉGIMES MILITAIRES	137
I – La nature de l'intervention militaire	137
II – Les conditions d'accession au pouvoir des militaires	139
III – La finalité du régime militaire	140
IV – L'organisation du régime militaire	142
B – L'ÉVOLUTION DES RÉGIMES MILITAIRES	145
I – La perpétuation du régime militaire	145
II – L'établissement d'un régime civil sous influence militaire	148
III – Le rétablissement du régime civil	151

CHAPITRE I

Les principes fondamentaux du système politique socialiste

La réalité politique des pays socialistes est marquée par deux données essentielles que sont l'existence d'un État et d'un parti. L'existence d'un État, en elle-même, n'est pas surprenante mais sa pérennité, au regard de l'enseignement du marxisme, suscite l'interrogation. Le parti est unique et constitue l'avant-garde du prolétariat pour la construction du socialisme et l'avènement du communisme. Cette responsabilité, même si la Constitution ignore le parti ou, comme en U.R.S.S. jusqu'en 1977, ne le mentionne qu'incidemment, justifie l'emprise qu'il exerce sur l'État. En vérité, le parti subjugué l'État comme, d'ailleurs, la société elle-même en tous ses secteurs, spécialement celui de l'économie. Le maître du pays est le secrétaire général du parti même si, comme en U.R.S.S. de Staline à Gorbatchev, il peut n'être titulaire d'aucun mandat dans l'organisation constitutionnelle de l'État. Le parti commande à l'État qui ne dispose d'aucune autonomie par rapport à lui et apparaît en conséquence comme une structure assez fictive. C'est le système de l'État-parti.

SECTION I
LA CONCEPTION SOCIALISTE DE L'ÉTAT

L'État est généralement défini de manière descriptive sans que le phénomène qu'il représente soit vraiment expliqué. Marx, à l'inverse, a cette ambition et entend révéler, malgré toutes les dissimulations dont l'État s'entoure, sa véritable nature. Cette pensée, en plus d'un siècle, a bénéficié de l'apport d'une réflexion continue et surtout d'une réflexion alimentée par la pratique de l'État socialiste.

A – LA CONCEPTION MARXISTE ORIGINALE

Pour Marx, les hommes entretiennent entre eux deux types de rapports qui engendrent deux sociétés. La société civile est faite de rapports privés où les hommes se rencontrent comme producteurs, consommateurs, individus. La société politique résulte, elle, des rapports publics où les hommes s'affrontent au pouvoir politique. Dans le cadre d'une économie capitaliste, la société civile est marquée par des contradictions qui trouvent leur origine dans le mode de production où les travailleurs sont privés d'une partie du produit de leur travail par le capitaliste détenteur des moyens de production. La question que Marx se pose, après bien d'autres d'ailleurs, est de savoir si la société politique peut ou non mettre un terme à ces contradictions de la société civile. Pour bien des auteurs, pour les libéraux, pour Hegel, la réponse est affirmative. L'État peut, en effet, concilier à un niveau supérieur où il situe son intervention, les intérêts particuliers inconciliables dans leur sphère. L'État, organisation rationnelle de la liberté, selon Hegel, et incarnation du bien commun, peut assurer le triomphe de l'intérêt général. Pour Marx toute conception de ce type est erronée. La société politique n'a pas d'autonomie par rapport à la société civile et, par conséquent, pas de prépondérance sur elle. À l'inverse, la société politique n'est que le reflet de la société civile. L'État est donc

l'État de la classe dominante ; dans une société capitaliste, l'État est l'État de la bourgeoisie, appareil de contrainte au service de cette classe sociale dominante.

Comment sortir de cette fatalité ? Par la révolution. Dans le système capitaliste, la société civile tend à une division entre deux classes sociales : la bourgeoisie, détentrice de moyens de production toujours plus concentrés en toujours moins de titulaires, et le prolétariat qui progressivement devient la condition universelle. Le prolétariat comme, à un stade antérieur de la production, la bourgeoisie, doit faire lui aussi la révolution quand la contradiction apparaît entre le développement des forces productives et les rapports sociaux devenus anachroniques.

Cette révolution prolétarienne va différer en ses caractères des révolutions du passé. Elle n'est pas le fait d'une minorité mais de la quasi-unanimité dans la mesure où la condition humaine devient l'universalité du non-avoir et du non-être. Elle ne vise pas à remplacer un type de propriété par un autre mais à abolir toute propriété privée. La société qui survient étant une société où les antagonismes de classe disparaissent, « le pouvoir public perd son caractère politique » (*Manifeste du parti communiste*). L'État, au sens d'appareil de contrainte d'une classe sociale, disparaît faute de classe sociale qui puisse en faire son instrument.

Mais cette perspective de disparition de toute organisation oppressive, logiquement impliquée par la conception de l'État, en fait, ne peut être immédiate. Avec réalisme, Lénine, mais avant lui Marx et Engels, considèrent que la bourgeoisie ne se laissera pas déposséder sans réagir et que les prolétaires eux-mêmes resteront longtemps marqués par leur condition antérieure d'exploités avec les tares qui en découlent aux plans moral, intellectuel... En conséquence, un État reste un temps nécessaire. Le prolétariat devra se constituer en classe dominante et exercer une dictature révolutionnaire. Cette dictature du prolétariat ne sera naturellement que transitoire

et elle disparaîtra avec sa victoire dans un monde à tous égards transformé.

B – LA DIVERSITÉ DES CONCEPTIONS SOCIALISTES

Le développement de la doctrine marxiste porte sur la conception de l'État « capitaliste » comme du nouvel État socialiste.

I – La conception de l'État en régime capitaliste

La conception de l'État dans la société capitaliste que Marx élabore a gardé ses partisans. Respectée dans sa rigueur, elle a néanmoins été affinée pour tenir compte de l'évolution du monde. Le marxiste italien A. Gramsci a montré comment l'État, plus encore qu'appareil de coercition, était instrument de persuasion. L'hégémonie bourgeoise demeure mais par la prévalence de son idéologie. Les forces de contrainte (armée, police,...) n'interviennent plus qu'en dernier ressort si les « appareils idéologiques d'État » (L. Althusser) n'ont pas réussi totalement dans leur entreprise d'établissement du consensus social. Mais d'autres conceptions, se présentant comme socialistes, s'écartent de la rigueur de la conception initiale.

1. Le socialisme occidental

Pour les socialistes occidentaux, l'État dans le cadre du capitalisme est un État « bourgeois » au service donc de la classe dominante. Mais cette réalité n'est pas irréductible. L'État « bourgeois » peut être investi, « retourné » grâce à l'action politique possible dans la démocratie libérale. La reconnaissance de droits politiques et sociaux, l'émergence d'organisations du monde ouvrier, partis et syndicats, permettent une réelle transformation passant par la victoire électorale dans le cadre du suffrage universel. L'État, animé par des forces politiques nouvelles anticapitalistes peut alors devenir la chose de tous et perdre sa nature d'État de classe.

Cette conception a même gagné certains partis communistes occidentaux. Le parti communiste italien, dès 1962, en son X^e Congrès, reconnaît que la lutte des masses, dans les conditions du moment, est « capable de réaliser, dans la légalité constitutionnelle, la transformation socialiste de l'Italie ». C'est évidemment indiquer que l'objectif poursuivi peut être atteint en faisant l'économie de la révolution. Le parti communiste français lui-même, pendant la période d'union de la gauche des années 1970, reconnaît que la lutte politique et sociale peut déboucher sur la transformation de l'État et préparer la transition au socialisme.

2. Le socialisme dans le tiers-monde

Lorsqu'ils accèdent à l'indépendance, dans la seconde moitié du xx^e siècle, les États du tiers-monde reposent sur des sociétés qui, dans bien des cas, sont faites de communautés paysannes précapitalistes. En conséquence, le passage au socialisme, sauf à le reporter à une période très éloignée, doit être envisagé différemment de celui conçu pour les sociétés industrielles.

Avec la bénédiction doctrinale de Moscou, en faisant l'économie d'une révolution sociale prématurée, certains États du tiers-monde deviennent des « États d'orientation socialiste ». L'État traditionnel est donc subverti de l'intérieur grâce à l'action révolutionnaire de la seule force vraiment organisée qu'est l'armée, censée exprimer la volonté des « couches intermédiaires non prolétariennes ».

Cette évolution politique a parfois fait l'objet d'une réflexion théorique intéressante comme en Indonésie où le parti communiste, dans les années 60, considérait que le pouvoir d'État présentait deux aspects : un aspect antipopulaire et un aspect populaire et qu'il fallait consolider ce second aspect de manière à faire de l'État un instrument partagé entre classes opprimante et opprimée.

II – La conception de l'État en régime socialiste

Après des décennies d'application de la théorie, la conception de l'État a évolué. Qu'est devenu l'État pour les marxistes aux yeux de qui la théorie doit nécessairement prendre en compte la réalité ?

1. Le développement de la doctrine en U.R.S.S.

Plus le temps s'écoulait, plus la question se posait de savoir si la phase de dictature du prolétariat, conçue comme transitoire, était achevée avec la conséquence initialement envisagée de disparition de l'État... Dès 1961, à l'occasion de son XXII^e Congrès, le parti communiste reconnaît que « la dictature du prolétariat ayant accompli son rôle historique n'est plus nécessaire en U.R.S.S. » mais affirme néanmoins que « l'État subsistera jusqu'à la victoire totale du communisme ». Échappant à l'alternative initialement posée, la doctrine s'enrichit par la reconnaissance d'une étape nouvelle dite de « l'État de tout le peuple ». Cet « État » apparaît lorsque les paysans et les intellectuels cessent de s'opposer aux ouvriers, que l'influence de l'ancienne bourgeoisie a disparu et qu'en conséquence une mutation de la conscience sociale se produit. La Constitution du 7 octobre 1977 enregistre le changement lorsqu'elle affirme dans son article 1 : « L'U.R.S.S. est un État socialiste du peuple entier qui exprime la volonté et les intérêts des ouvriers, des paysans et des intellectuels, des travailleurs de toutes les nations et ethnies du pays. »

L'évolution de la conception de l'État qui, en principe, devait entraîner une diminution de son action autoritaire au profit de l'action démocratique des travailleurs dans le cadre de leurs organisations a en fait suscité peu de conséquences. En revanche, elle a été fortement contestée au plan théorique dans la mesure où elle dissocie les notions d'État et de classe sociale. Pour les puristes, au nombre desquels les communistes chinois, tant que l'État existe, il ne peut être l'État du

peuple entier et ne peut qu'être l'État d'une classe ; à l'inverse lorsque les classes sociales disparaissent l'État cesse d'exister.

2. Le développement de la doctrine en Chine

Le parti communiste chinois refuse de suivre son homologue soviétique dans la conception nouvelle de l'État. La Chine, dans ses constitutions de 1975 et 1978, s'affirme « État socialiste de dictature du prolétariat ». Dans sa constitution de 1982, elle se présente encore comme « État de dictature démocratique populaire » qui, « dirigée par la classe ouvrière et basée sur l'alliance des ouvriers et des paysans (...) est (...) par essence une dictature du prolétariat ». Comment trente ans après la Révolution, justifier le maintien de cette dictature du prolétariat ? Dans la ligne de la pensée de Mao Zedong si, lorsque tous les moyens de production sont socialisés, la bourgeoisie, matériellement, a disparu il n'en est pas de même au plan idéologique. Les idées bourgeoises restent en germe et ne demandent qu'à s'épanouir. La restauration du capitalisme est toujours d'autant plus à craindre que ceux les plus exposés à ce péril idéologique sont les intellectuels, les cadres, les dirigeants même membres du parti communiste. La révolution doit donc se poursuivre à un autre plan et devenir « révolution culturelle ». Ainsi la dictature du prolétariat doit-elle être maintenue spécialement au moment où « des forces hostiles internationales tentent de subvertir le système socialiste ». En 1997, le parti communiste réaffirme encore qu'il ne peut être question « d'affaiblir ou d'abandonner la dictature démocratique populaire ». Bien éloigné est le temps où l'État, « cette plaie que le capitalisme a légué au socialisme », pourra disparaître...

SECTION II
LE RÔLE DIRIGEANT DU PARTI COMMUNISTE

L'existence d'un parti communiste, constitué de révolutionnaires, de préférence professionnels, est considérée comme nécessaire à la révolution. Sans doute celle-ci est-elle due à l'action innovatrice des masses dans le contexte d'une société en évolution mais le succès ne peut être obtenu que si la lutte est menée de manière organisée. La classe ouvrière doit avoir à sa tête un parti qui la guide sur les bases scientifiques du marxisme.

Quand la révolution est réalisée, en Union soviétique et ailleurs, le parti communiste n'a pas achevé sa tâche. Bien au contraire, son rôle est considéré comme encore plus nécessaire pour assurer l'avènement du communisme. L'article 6 de la Constitution soviétique de 1977 sort de la réserve que s'étaient imposées les Constitutions précédentes à l'égard du parti et magnifie son rôle. « Le parti communiste est la force qui dirige et oriente la société soviétique, il est le noyau de son système politique, des organisations d'État et des organisations sociales. Armée de la doctrine marxiste-léniniste, le parti communiste définit la perspective générale du développement de la société, les orientations de politique intérieure et extérieure, dirige la grande œuvre créatrice du peuple soviétique, confère un caractère organisé et scientifiquement fondé à sa lutte pour la victoire du communisme. » Plus l'expérience socialiste dure, plus la dépendance de l'État au parti est reconnue. M. Gorbatchev, au XXVII^e Congrès du parti en 1986, affirme encore, de manière très orthodoxe, que « le parti communiste est la force motrice et le principal garant du développement de l'autoadministration socialiste ». C'est ce qui sera encore exposé, mais cette fois pour être condamné, dans un décret du président de la Russie en novembre 1991 qui affirme que les structures dirigeantes du parti communiste « en fait avaient absorbé l'État et... en avaient disposé comme d'un instrument propre » pour exercer leur dictature.

A – L'ORGANISATION DU PARTI

Le parti communiste est, au plan idéologique, un parti assuré de sa cohésion à raison de sa référence au marxisme-léninisme. Cette cohésion, le parti communiste veut la retrouver au plan de l'action politique et est organisé pour, au-delà de ses oppositions internes, qu'une ligne politique soit définie, admise et appliquée par tous ses membres.

I – La structure du parti

Les organisations de base du parti, les cellules, se situent sur le lieu du travail. Les communistes se retrouvent au plan de l'entreprise industrielle, agricole, à celui de l'administration... Ils peuvent le faire également, subsidiairement, en considération de la résidence. Ces organisations fonctionnent dans le cadre d'une structure qui épouse celle de l'État : République fédérée, région, district, arrondissement, commune.

Quant à l'organisation centrale du parti, elle respecte un schéma assez simple. L'organe détenant la prééminence est le congrès qui rassemble, selon une périodicité variable (cinq ans pour l'U.R.S.S.), plusieurs milliers de délégués représentant parfois plusieurs millions de membres du parti. À son XXVIII^e Congrès, le parti communiste de l'U.R.S.S., en 1990, réunit 4 683 délégués représentant 18 732 000 adhérents. Selon les statuts, le Congrès établit le programme du parti et, après avoir jugé de l'application par le parti de la politique précédemment définie, adopte les grandes orientations valables pour les années à venir.

Dans l'intervalle des réunions du Congrès, le Comité central est censé diriger le parti. Cet organe qui comprend plusieurs centaines de personnes (deux, trois ou quatre centaines de titulaires et 100 ou 200 suppléants), ne tient, en fait, que de rares et brèves réunions (en U.R.S.S., une ou deux réunions de trois ou quatre jours par an). En ces conditions, le Comité

central n'est pas habituellement l'organe dirigeant mais il peut, cependant, le devenir s'il doit trancher entre tendances qui s'opposent et nommer ou révoquer les plus hauts responsables du parti.

Les organes essentiels sont deux instances beaucoup plus restreintes et à l'activité permanente ou quasi permanente. Le Comité central possède un secrétariat dont la mission est de veiller à l'application des décisions du parti. Ce secrétariat, composé d'environ 10 à 20 membres, est dirigé par le secrétaire général qui est reconnu comme le chef du parti. Organe d'action, le secrétariat du Comité central dispose de services importants composés d'agents de qualité qui lui permettent de suivre l'activité des organes de l'État. Par ailleurs, le parti est doté d'un bureau politique comprenant entre 10 et 30 membres qui dirigent le parti dans l'intervalle des réunions du Comité central. Il est essentiel de relever que certains dirigeants siègent à la fois au secrétariat et au bureau politique. Cette double appartenance leur confère la plus haute autorité. Moins d'une dizaine d'hommes exercent ainsi l'autorité suprême, généralement sans publicité, mais parfois officiellement, comme à la mort de L. Brejnev en 1982, où le « noyau dirigeant » propose le nom du successeur au Comité central.

II – Le fonctionnement du parti

Les partis communistes respectent dans leur fonctionnement le principe du centralisme démocratique qui est inspiré par le souci d'assurer démocratie et efficacité. En pratique, la seconde exigence l'emportant sur la première, le parti se caractérise par son monolithisme.

Le centralisme démocratique est marqué par la volonté de faire désigner les membres de toutes les instances par la voie de l'élection comme par celle de faire adopter les décisions aux différents niveaux par des votes concluant de libres débats. Mais ces décisions, une fois prises, sont obligatoires pour tous, minoritaires comme majoritaires. Surtout, aucune

minorité apparaissant à un moment donné ne peut s'organiser, chercher à se développer, se constituer en tendance ayant sa spécificité. Comme dans le Contrat Social de Rousseau, le minoritaire a tort et doit, sans réticence, se rallier à la majorité. De plus, toute décision prise à un niveau donné s'impose sans discussion aux niveaux inférieurs et, à l'occasion des élections, les propositions du niveau supérieur constituent évidemment une lourde contrainte. Très concrètement, ce principe, interdisant tout fractionnisme, toute organisation d'une opinion minoritaire, tend à faire apparaître l'unanimité au sein de l'organisation. Le fait que les élections fréquemment se déroulent au scrutin public, voire par acclamations, engendre évidemment l'autorité unique de la direction du parti.

Le parti communiste, par son principe de fonctionnement, est voué à l'unité. Officiellement, les organes dirigeants étant collégiaux la direction est, tout au moins en U.R.S.S. depuis la mort de Staline, une « direction collégiale » au sein de laquelle la lutte permanente pour obtenir la suprématie contraint aux arrangements et compromis. Mais la direction collégiale est souvent le paravent à l'autorité unique du secrétaire général du parti, qui, après plusieurs années de fonction, au cours desquelles il doit encore compter avec ses collègues du secrétariat du parti et du bureau politique, parvient à assurer sa suprématie. Parfois même, il bénéficie d'un « culte de la personnalité » et d'une adulation comparable à celle réservée aux divinités. En U.R.S.S., Staline est vénéré comme « Père des peuples », en Chine, Mao Zedong comme « Grand Timonier », en Roumanie, N. Ceausescu comme « Danube de la pensée » constituant avec son épouse « le couple prodigieux », en Corée du Nord, Kim Il Sung, comme « Père du peuple » résolvant les questions « que pendant des siècles les philosophes s'étaient vainement posées »... Naturellement, comme tout pouvoir absolu, celui-ci tend à sa transmission héréditaire. En Roumanie, le deuxième fils Ceausescu, Niku, membre comme ses père et

mère du bureau politique paraissait en situation de leur succéder. En Corée du Nord, Kim Jong Il, fils du président Kim Il Sung a été élu vice-président de la République et présenté comme le « glorieux centre du Parti » et comme l'« Étoile polaire » qui indique la voie vers laquelle progresse l'humanité. Après la mort de son père il devient, à son tour, secrétaire général du parti et maître officiel du pays. Avec cette dévolution du pouvoir la dégénérescence du système est accomplie.

B – LE RÔLE DU PARTI

Que le rôle du parti soit déterminant est attesté par le fait que le secrétaire général du parti peut ne détenir aucune responsabilité dans l'État sans que lui soit contesté le rang de numéro un dans son pays. En fait, le parti oriente l'évolution de la société mais ne se borne pas à la guider. Il se préoccupe également de la diriger très concrètement.

I – Le parti, guide de la société

Se référant au marxisme-léninisme, le parti a un projet de développement de la société vers le communisme qui s'exprime concrètement dans son programme. En U.R.S.S., le dernier programme publié à la fin du XXVII^e Congrès, en 1986, fixe ainsi comme objectif le perfectionnement du socialisme et le passage progressif au communisme (le précédent programme vieux de plus de vingt ans promettait l'avènement du communisme pour 1980...). Par son programme, le parti montre la voie mais il ne se limite pas à cela. Les objectifs ne sont pas seuls fixés. Les décisions qui doivent en résulter sont inspirées précisément par le parti. L'appareil d'État est largement affecté à l'enregistrement des directives du parti et à l'application de ses décisions. Il est évidemment caractéristique que les départements du secrétariat du Comité central aient chacun un secteur d'activité sous leur responsabilité et ensemble couvrent le champ d'intervention

de l'État. La direction du parti est donc précise et stricte à l'égard de l'État mais, normalement, le parti veille à ne pas se substituer à lui.

II – Le parti, agent de l'évolution de la société

Au-delà de son action de direction, le parti doit accomplir des missions concrètes variées rendues nécessaires par l'immensité de la tâche de construction d'une société communiste.

Le parti assure, en premier lieu, un rôle pédagogique et de formation. Même si le communisme repose sur une base matérielle, il ne peut apparaître sans socle moral et culturel approprié. Le parti doit donc combattre « l'esprit bourgeois » toujours renaissant et développer la conscience sociale nécessaire à l'épanouissement de la société. La formation de l'homme nouveau doit être assurée dans et par le parti qui doit promouvoir ce que la constitution chinoise de 1982 appelle « la civilisation spirituelle socialiste ».

Le parti, en second lieu, veille à la formation de cadres. Ceux-ci sont nécessaires à lui-même, mais également à l'État dont tous les postes sont occupés du haut en bas de la hiérarchie par des communistes. Il en est de même pour les organisations sociales qui prolongent l'action du parti auprès des masses afin de les mobiliser pour réaliser la démocratie socialiste.

Le parti, en troisième lieu, tient, en de nombreux États, un rôle unificateur. Lorsque la société est multinationale, le parti a pour responsabilité d'assurer la cohésion d'un ensemble disparate. Cela est accompli par l'intermédiaire de cadres, non choisis sur critère national, qui, prudemment mais fermement, doivent agir dans la perspective d'une fusion des nations (programme du parti de 1986 en U.R.S.S.).

Bien d'autres missions encore, à commencer par celle de contrôle, pourraient être évoquées à raison de la compétence universelle du parti.